

ANNEXES

Annexe à la délibération sur le bilan de la concertation pour la requalification de l'îlot Bon Lait

Actuellement, le quartier de Gerland fait l'objet de profondes transformations, qui s'expriment par d'importantes réalisations dispersées. Le redéploiement d'entreprises industrielles se traduit par la présence de quelques grands terrains en friche, notamment celui du « Bon Lait ».

Les développements à venir doivent être imaginés à partir de ce constat, en prenant en considération, avec pragmatisme, les acquis existants, les évolutions en cours et les besoins et les disponibilités qui se présentent.

Le projet

Le mélange des fonctions qui caractérise le quartier de Gerland doit se retrouver à l'échelle du secteur du Bon Lait.

L'évolution des fonctions urbaines en faveur du logement ne doit pas être excessivement dominante. Dans le secteur, cette proportion pourrait être portée à 70%.

Dans un contexte existant où s'exprime déjà une grande diversité, les nouvelles réalisations devront comporter un équilibre entre les catégories de logements et une grande variété morphologique.

Les activités tertiaires et les petites et moyennes entreprises sans nuisances pourraient être inscrites dans la continuité du quartier et implantées notamment dans des programmes d'hôtels d'entreprises.

Mais il est souhaitable que les entreprises compatibles avec la fonction résidentielle demeurent sur place.

La réalisation d'équipements publics pourra se faire sur le secteur du Bon Lait ou à proximité immédiate, en fonction des besoins et des équipements déjà existants.

De plus, des commerces et des services de voisinage pourront être prévus.

L'îlot du Bon Lait sera découpé par deux voies nouvelles Nord-Sud et deux voies nouvelles Est-Ouest. Certaines de ces voies ne verront leur continuité établie que lors des phases ultérieures.

Sans aboutir à l'imposition d'un plan masse, il est important d'engager la définition des formes bâties selon un large éventail d'options morphologiques, afin de garantir une diversité dans le paysage du quartier :

- La constitution de « super-îlots » sera marquée par l'alignement des immeubles sur les voies périphériques (Clément Marot, voie nouvelle B1 ; rue André Bollier, rue Félix Brun), en contraste avec le traitement au droit des allées vertes, où le bâti non aligné, comportera des hauteurs plus faibles et des transparences;

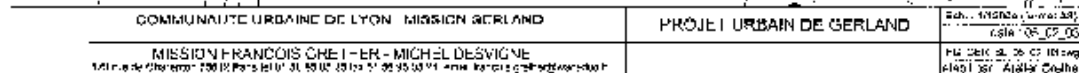
- Le jeu des formes bâties propose des types d'implantation en alignement ou en retrait par rapport aux rues, des volumes continus ou fractionnés, des implantations perpendiculaires à la voie, des séries en plots et en « peigne »...

Les espaces verts publics s'inscrivent dans la constitution progressive d'une trame verte à l'échelle de tout le territoire de Gerland.

Les espaces verts privés en pleine terre, largement ouverts sur les allées vertes participeront fortement à l'installation du paysage vert et à la constitution de la trame verte. Les jardins publics et privés ont mis en relation par des allées vertes et des voies plantées d'arbres.

PROJET URBAIN DE GERLAND

Secteur du Bon Lait



ANNEXE A LA DELIBERATION SUR LE BILAN DE LA CONCERTATION POUR LA REQUALIFICATION DE L'ILET BON LAIT

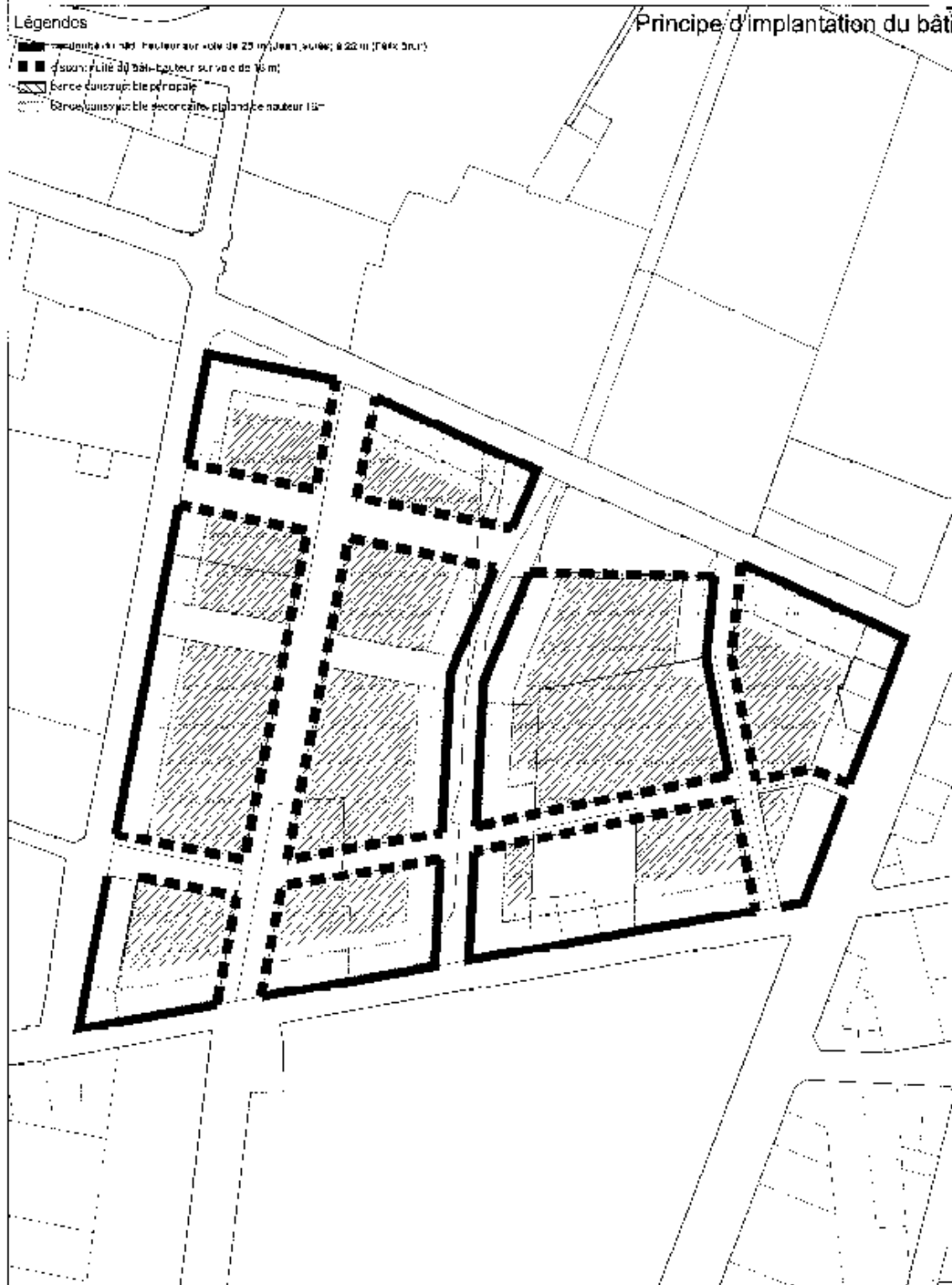
PROJET URBAIN DE GERLAND

Secteur du Bon Lait

Légendes

- parcelle bâtie > 100 m² hauteur sur voie de 25 m (jean, jules, à 22 m (J&K 3m))
- parcelle bâtie < 100 m² hauteur sur voie de 15 m
- ▨ berce d'usage ble principal
- ▤ berce d'usage ble secondaire, plan d'usage hauteur 15m

Principe d'implantation du bâti



COMMUNAUTE URBAINE DE LYON - MISSION GERLAND

PROJET URBAIN DE GERLAND

Ech.: 1/1000 (format A3)

Date: 05_07_03

MISSION FRANCOIS GREYER - MICHEL DESVIGNE

PU Gerland de 02_03_03

73 rue de Charbonnières 69632 Paris Cedex 16 01 46 84 05 24 www.lyon.urbanisme@cc-lyon.fr

Elaboré par: Michel Desvigne